

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

**Lundi 12 février 2018 à 20h30**

Convocation le 05/02/2018

affichage le 19/02/2018

**Etaient présents** : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Céline MAUCHAMP, Martine ALBAN, Nadine BOUTER-TURILLON et Messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT,

**Procurations** : Patrice PROST à Nadine BOUTER-TURILLON, Valérie QUEUCHE à Céline MAUCHAMP, Christophe FERRAND à Martine ALBAN, Ludovic GERBER à Grégoire DURANT

**Secrétaire de séance** : Céline MAUCHAMP

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 15 janvier 2018, plusieurs remarques sont formulées :

M. le Maire évoque la réunion d'information qui a eu lieu concernant le Foyer Logement de Dampierre suite à son changement de dénomination, devenu Résidence Autonomie. La réunion a permis de faire un état des lieux de cette structure, de son mode de gestion, des enjeux et choix qu'il est nécessaire de faire à court termes en termes de travaux notamment

M. THEVENOT indique que la digitalisation du cadastre n'est pas obligatoire pour le moment et que le terrier a bien été scanné par les archives départementales qui peuvent fournir une copie sur simple demande.

Mme PAILLARD demande, pour éviter les rumeurs, que les informations soient vérifiées avant de les publier dans le compte rendu du Conseil. Elle souhaite ainsi que des chiffres précis soient donnés à savoir que la part indemnités des élus représente pour 2017, 45 432.09 € pour 6 personnes alors que la part salariale des agents représente 76 278 € pour 4 salariés.

La date évoquée précédemment tombant le WE de Pâques il est proposé de changer de jour pour le nettoyage de Printemps qui aura lieu le samedi 24 mars 2018. L'information sera relayée sur le site.

Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour

### Affaires générales

- Approbation du Compte administratif 2017
- Approbation du Compte de gestion 2017
  - Affectation du résultat
- Validation du projet « Les Jardins de Jean »
  - Orientations budgétaires

### Questions diverses

## **Approbation du Compte administratif 2017**

M. le Maire présente les résultats du compte administratif (CA) 2017, notamment les grands équilibres de la section fonctionnement et celle d'investissement.

Dépenses de fonctionnement : 412 668,10 €

Recettes de fonctionnement : 680 776,66 €

Dépenses d'investissement : 1 230 184,66 €

Recettes d'investissement : 1 207 099,93 €

Il précise que l'année 2017 se termine avec un excédent de fonctionnement de 268 108,56 € et un déficit d'investissement de -23 084,73, auquel il faut néanmoins rajouter les restes à réaliser pour 211 331,01 €.

Les résultats en fonctionnement sont donc satisfaisants puisque les dépenses depuis plusieurs années sont « maîtrisées » et en baisse constante pour tous les chapitres. Les recettes de fonctionnement notamment les dotations de l'état restent stables.

L'excédent de fonctionnement cumulé (445 371,66 €) permettra de combler le déficit d'investissement lors de l'élaboration du BP. Ce déficit cumulé est de 352 764,81 € dont les 329 680,08 € de fin de clôture 2016 qui n'avaient pas été reportés au BP 2017.

Pour autant il sera nécessaire de recourir à l'emprunt pour équilibrer le BP 2018, ce qui est prévisible car pendant plusieurs années avant 2017 la commune a réussi à « autofinancer » les projets sans emprunter, grâce également aux excédents antérieurs. M. le Maire indique enfin que l'endettement de la commune est faible et que certains prêts arrivent à échéance en 2018 puis 2019.

Après exposés des principaux chiffres et en raison d'une incompréhension de certaines lignes comptables (notamment celle relative au déficit d'investissement non reporté de 2016), M. le Maire propose d'apporter les compléments de réponse lors du prochain Conseil.

Ainsi le Conseil municipal décide avec 12 voix de surseoir à la validation du CA, le Maire ne prenant pas part au vote.

## **Approbation du Compte de gestion 2017**

Le CA n'étant pas validé, M. le Maire propose de surseoir également et de fait au vote du compte de gestion 2017 (établi par la trésorerie) qui pourra être effectué lors du prochain Conseil.

M. le Maire précise toutefois qu'il est en tout point équivalent au CA.

## **Affectation du résultat**

Le compte administratif et le compte de gestion étant reportés l'affectation du résultat se fera également lors du prochain Conseil.

Comme précisé lors de la présentation du CA 2017, il sera nécessaire de combler le déficit de d'investissement et de porter le solde en recette de fonctionnement.

### **Validation du projet « Les Jardins de Jean »**

M. Thevenot présente le projet des Jardins de Jean exposé en commission sur les propositions d'aménagement (voirie, nombre et surface des différents lots, gestions des eaux usées et eaux pluviales, espaces verts, etc...). Il est proposé de lancer les travaux en 2 parties : terrassement puis travaux de finition de voirie.

Sur les bases présentées par M. Thevenot et compte tenu de l'avis favorable de la commission, le Conseil municipal après délibération valide le projet à l'unanimité et autorise le Maire à engager les procédures de consultation des entreprises pour lancer les travaux dans les meilleurs délais. Les sommes nécessaires aux travaux seront inscrites au BP 2018 (budget annexe).

M. Thevenot présente ensuite les deux options concernant le prix de vente des terrains avec une fourchette « basse » et une fourchette « haute » ainsi que les prix par lot qui en découle.

Après débat, le Conseil municipal décide de retenir la fourchette « haute » et de fixer le prix de vente de chacun des lots au prix moyen au M<sup>2</sup> compris entre 70 € et 85 € (selon la position des parcelles) avec 12 voix pour et 1 voix contre.

### **Orientations budgétaires**

M. le Maire souhaite engager le débat sur les orientations budgétaires afin de préparer le futur BP 2018.

La première question se porte sur l'augmentation ou non du taux d'imposition pour les bases communales. Après concertation, la majorité des membres du Conseil souhaite un maintien des taux sans augmentation, même minime. Le vote formel se fera lors du prochain Conseil.

Les membres du Conseil confirment ensuite qu'il est nécessaire de se concentrer sur la réalisation du projet « Les Jardins de Jean » et qu'il ne faut pas engager de nouveaux projets, juste achever les travaux engagés, incontournables et/ou décidés précédemment.

M. le Maire demande enfin à chaque rapporteur de commission de dresser la liste des besoins, de les chiffrer et de les prioriser. Les choix seront ensuite faits en fonction des marges de manœuvre définies lors de la préparation et de l'élaboration du BP 2018.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1 – M. GOUNAND a été informé du projet de vente de la forêt privée située au nord de l'étang du Patouillet. M. le Maire précise que la commune en cas de vente ne pourra pas préempter. La commune, si elle est intéressée, doit donc prendre contact en amont avec le vendeur et/ou le gestionnaire actuel. Une estimation des domaines pourrait être faite pour connaître la valeur de ces bois.

2 – Mme PAILLARD demande l'accord du Conseil pour l'achat de 2 chariots à vaisselle pour la salle polyvalente d'une valeur 2 500 € les 2. Ce besoin avait déjà été examiné. Les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité ce devis.

3 – Mme BERNARD rappelle que la brocante solidaire du CCAS de Fraisans est ouverte à tous chaque samedi matin. Le CCAS de Dampierre doit assurer la permanence tous les 2<sup>ème</sup> samedis du mois et demande des volontaires. Un planning des permanences sera mis en place pour que chaque élu puisse s'inscrire. Un atelier cuisine sera également proposé aux bénéficiaires de l'épicerie sociale le 28 mars à 9h30. Elle demande qu'un onglet CCAS soit ouvert sur le site de la commune de Dampierre, ce qui pourra être fait par M. Thevenot.

La séance est levée à 23h40